

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 40 (1914)
Heft: 19

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

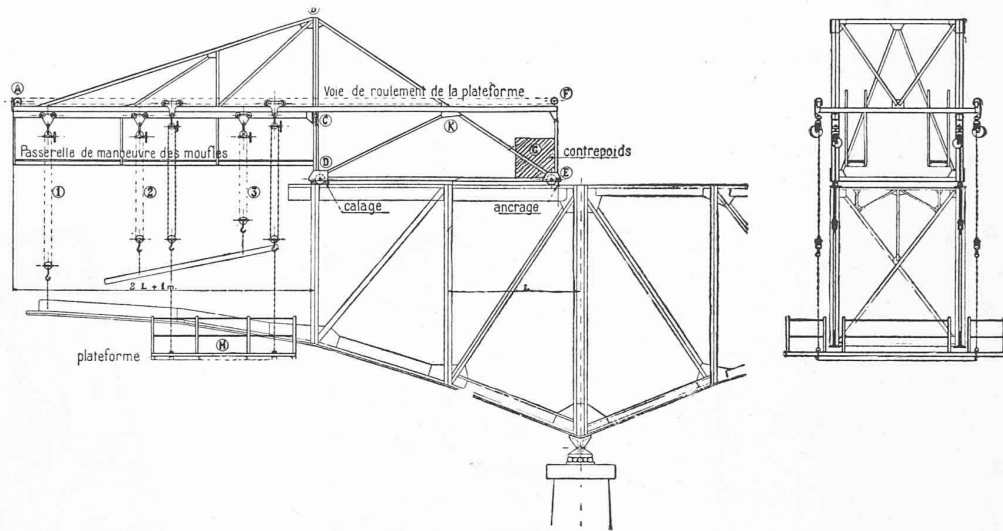


Fig. 8. — Grue de montage.

et fixé, au moyen de boulons, au dernier tronçon monté ; le palan N° 2 devient alors libre, la membrure restant suspendue au palan 1 qui permet de faire pivoter la pièce autour de son autre extrémité de manière à amener en coïncidence les trous des divers organes. Les palans 2 et 3 saisissent alors et mettent en place la première diagonale, puis c'est le tour du premier montant, de la seconde diagonale, du second montant et, pour finir, du tronçon de membrure supérieure. L'opération ne présente aucune difficulté, grâce au réglage en hauteur opéré au moyen du palan 1.

Les deux poutres montées, il s'agit de poser leurs pièces de liaison, entretoises inférieures et supérieures, contreventements horizontaux et verticaux. Deux ou, suivant l'urgence, quatre équipes ont vite fait de river les assemblages essentiels, ce qui permet un nouvel avancement de la grue et le renouvellement de l'opération. On peut compter, en utilisant cet appareil, sur un avancement moyen d'un mètre par jour. Il ne serait pas difficile, en ayant le personnel suffisant, d'augmenter cet avancement de 50 %.

Pour faciliter les opérations, il est à recommander de prévoir les joints des membrures inférieures avancés du côté du vide par rapport à ceux de la membrure supérieure.

Le coût de l'appareil est minime et sa sécurité d'exploitation complète.

Les 2 porte-à-faux de 6 panneaux montés, il s'agit de mettre en place le tronçon central 22-26.

La grue avec ses appareils de manœuvre et sa plateforme pesant environ 4^T, produit inévitablement une flèche à l'extrémité du porte-à-faux 26-39 (fig. 1) Le point 26 serait donc plus bas que le point 22 ; la soudure des deux porte-à-faux opérée en présence de la grue aurait comme conséquence d'engendrer des tensions anormales dans les pièces au moment de l'enlèvement de l'appareil. Pour éviter cela, les diagonales 23-24 et 24-27 ne furent mises en place qu'une fois la grue enlevée, la plateforme de montage restant bien entendu suspendue aux extrémités des

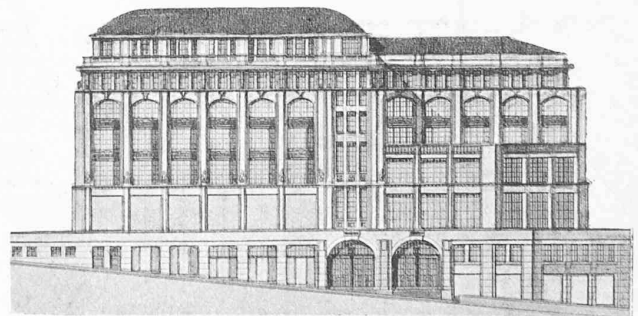
porte-à-faux. Par mesure de prudence les trous dans l'âme des membrures aux extrémités 23 et 27 des diagonales ne furent percés qu'après la pose de toutes les pièces métalliques. La mise en place des zorès et des garde-corps, le bétonnage de la chaussée et le cimentage des trottoirs bordés d'un fer cornière complètent la construction pour laquelle les autorités du canton du Tessin n'ont pas ordonné d'essais.

Concours pour l'utilisation des terrains de l'ancienne Poste, à Lausanne.

(Suite)¹

Nous publions aux pages 219 et 220 le projet de MM. Brugger et Trivelli.

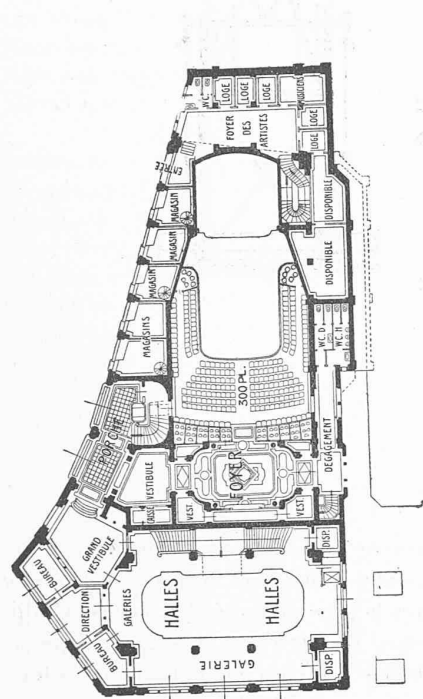
¹ Voir N° du 25 septembre 1914, page 204.



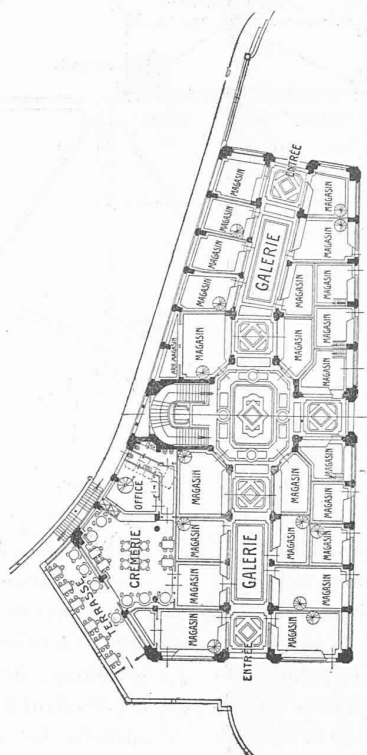
Façade côté Pépinet.

Projet de MM. Brugger et Trivelli.

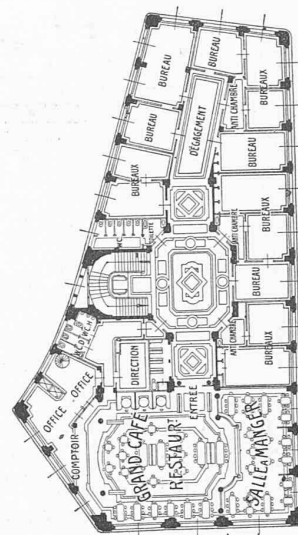
CONCOURS POUR L'UTILISATION DES TERRAINS DE L'ANCIENNE POSTE, A LAUSANNE



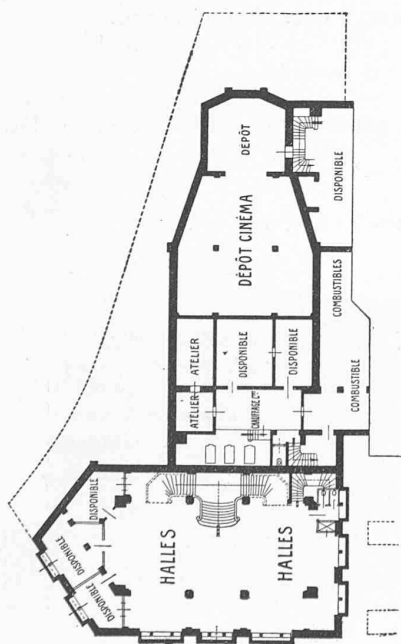
Plan des galeries, entrée au niveau de la rue Pépinet. — 1 : 700.



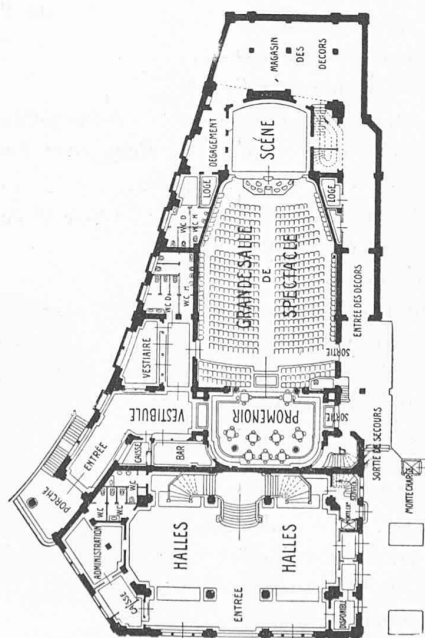
Plan du rez-de-chaussée au niveau du Gd-Pont. — 1 : 700.



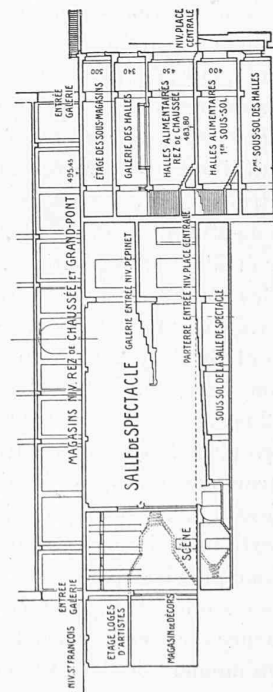
Plan de l'entresol. — 1 : 700.



Plan du premier sous-sol. — 1 : 700.



Plan du rez-de-chaussée au niveau de la place Centrale. — 1 : 700.



Coupe longitudinale. — 1 : 700.

Projet de MM. Brugger et Trivelli, architectes à Lausanne.